

**Comité sectoriel de la sécurité sociale et  
de la santé**

CSSSS/17/005

**AVIS N° 17/03 DU 10 JANVIER 2017 RELATIF À LA DEMANDE DE L' « AGENCE  
FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS BRUXELLES (FEDRIS) »  
CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR RENAUD PERSOONS AUX  
FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande de l' « Agence fédérale des risques professionnels Bruxelles »;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 3 janvier 2017;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

**1.1.** L' « Agence fédérale des risques professionnels Bruxelles » soumet la candidature de monsieur Renaud Persoons aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

**B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

**2.1.** Il ressort du curriculum vitae du candidat, joint à la demande, qu'il a de bonnes connaissances en informatique et en sécurité de l'information et il a des connaissances

limitées de la réglementation en vigueur.

- 2.2.** Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il fait partie du personnel de l'organisation et exerce la fonction de conseiller en sécurité. Il fait directement rapport à l'administrateur général.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 38 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

**la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

rend un avis positif à condition que le candidat suive une formation concernant les lois et règlements en vigueur organisée par l'association sans but lucratif Smals ou une formation similaire.

Yves ROGER  
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).